



Difficultes a exercer mes droit de pere

Par **arlunno_old**, le **01/11/2007 à 13:06**

bonjours, suite au deces de la mere de mon fils en septembre 2006, dont j etais divorce depuis 1993, j ai recuperer celui ci, ages aujourd hui de 16 ans, a mon domicile car j ai autorite parentale. Il est reste 10 mois a mon domicile (de novembre 2006 a juin 2007) ou je suis marie et pere de 3 autre garcons. Son integration c est plutot bien passe mais suite au difficultes que je rencontrais avec la grand mere maternelle celui ci , a ce jour n a toujours pas regagne mon domicile et reste contre mon gres chez sa grand mere qui ne veut plus me le rendre. A savoir que c est un adolescent pertube et livre a lui meme avec des antecedant de fugue , de drogue et d alcool. Il a egalement de mauvaise frequentation, un retard scolaire important. J ai depose des main courantes aupres du commissariat de police. D autre part, j en ai averti le juge pour enfant qui a demande une enquete sociale aupres de l ADAE DU PAS DE CALAIS. L enqueteuse m a fait part de decision de mon fils qu desire ne plus rentrer chez moi; Il veut rester chez sa grand mere a ce que je m oppose car sans assistance educative et psychologique de celui ci, il va s exposer a de grave probleme. J ai rencontre recemment ses professeurs qui m ont fait part du manque de travail et surtout de respect envers ceux-ci. Je compte prendre un avocat pour porter plainte contre la grand mere pour enlevement sur mineur et mise en danger sur la sante physique et morale de celui ci. Quels sont mes recours et mes droits pour proteger la sante morale et physique de mon fils

Par **Upsilon**, le **01/11/2007 à 14:17**

Bonjour et bienvenue sur notre site... rnrnJe vous soutient de tout coeur dans vos démarches plus que difficiles et éprouvantes.rnMalheureusement, je pense que vous avez fait tout ce que vous pouviez faire afin de récupérer votre fils... rnrnToutes vos démarches étant engagées, vous ne pouvez plus qu'attendre la fin de l'enquête sociale et l'aboutissement dde la procédure

contre la grand mere de votre fils. rnrnJe pense que le dernier travail sera sur le fond : rnNe pensez vous pas pouvoir vous entendre avec sa grand mere ?rnPensez vous qu'une discussion, l'établissement d'un dialogue, pourrait avoir la moindre influence sur votre fils ?rnPeut être que le milieu scolaire ne lui convient plus et qu'il a besoin d'une voie professionnelle pour trouver un cadre et un équilibre a sa vie ? rnrnJe vous souhaite bonne chance et vous renouvelle mon soutien.rnrnUpsilon.rnrnPs: Vous avez tout de même de grandes chances que votre décision penche en votre faveur puisque vous avez l'autorité parentale. N'en reste pas moins que l'avocat adverse essayera de mettre sur vos épaules la responsabilité de la situation de votre fils, pour demander le retrait de l'autorité.